

A propos de la règle 26

A

M. Jorge B. VARGAS, membre du Comité International Olympique pour les Philippines, nous adresse copie d'une lettre qu'il vient d'envoyer à M. Avery BRUNDAGE, président du C.I.O. en nous demandant de la publier, ce que nous faisons bien volontiers.

"C'est avec plaisir que je vous retourne, ci-joint, avec approbation, le bulletin de vote que vous avez adressé à tous les membres du C.I.O. en même temps que votre lettre du 17 mars 1971, commentant le texte de la nouvelle règle 26, telle qu'elle fut approuvée unanimement par la Commission Exécutive, le 14 mars 1971.

Estimant que cette nouvelle règle sera certainement adoptée chaleureusement par les membres du C.I.O., j'ai d'ores et déjà rayé de l'exemplaire des "Statuts et Règles Olympiques 1971", que j'ai reçu de Lausanne, toutes les parties concernant la nouvelle règle et noté les instructions concernant les pages 44 et 48.

Je suis personnellement et particulièrement heureux du paragraphe 4 de la nouvelle règle d'admission No 26, parce que j'espère que cette règle, telle qu'elle est désormais rédigée, peut éventuellement provoquer le divorce total et définitif de l'Olympisme amateur et des collaborations profanes, bien que celles-ci présentent des avantages financiers. Citons seulement le football professionnel, le ski, le cyclisme et d'autres sports destinés à "faire" de l'argent, ainsi que les spectacles organisés par des professionnels ou des hommes d'affaires sur une base internationale, dans le seul but de gains et profits financiers.

Appartenant au Mouvement Olympique depuis de nombreuses années, destiné peut-être à le quitter bientôt, je veux ajouter ce dernier mot à ce vote favorable sur l'amateurisme Olympique. C'est un message de félicitations profondément chaleureuses, à vous en particulier, pour la manière dont vous avez conduit avec dynamisme et sans repos votre grande et noble tâche. Ainsi, dans l'avenir, je l'espère, le Mouvement Olympique pourra-t-il conserver sa pureté primitive dans un amour sans taches pour le sport tel qu'il fut créé et institué dans le monde entier par son fondateur moderne, l'immortel Français, le baron Pierre de COUBERTIN..."

